

## Conseil d'établissement 2022-2023 Le mercredi 14 décembre 2022

À 18 h 15

# **ORDRE DU JOUR**

1.	Prise des présences et vérification du quorum					
2.	Questions du public	5-10 minutes				
3.	Adoption de l'ordre du jour	5 minutes				
4.	Lecture et adoption du procès-verbal du 26 octobre	5 minutes				
5.	Adoption ou suivi du budget annuel de l'établissement (budget révisé,	allocations spécifiques,				
	mesures décentralisées, etc.)	15 minutes				
6.	Programme provisoire CCQ - Consultation	15 minutes				
7.	Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves.	10 minutes				
8.	Sous-comités	5 minutes				
9.	Rapports et informations	25 minutes				
	9.1.Direction					
	9.2.Enseignants					
	9.3.Service de garde					
	9.4.Comité de parents du CSSMB					
	9.5.Fondation Saint-Clément					
	9.6.OPP					
9.7.Suivi sous-comité						
10.	Suivi au procès-verbal	5-20 minutes				
	10.1.Retour sur le message de la sécurité publique					
11.	Correspondance reçue					
12.	Questions diverses	5-15 minutes				
13.	Levée de la séance					
	Heure de levée prévue : 20h30					

Prochaine rencontre : le mercredi 25 janvier 2022 à 18h15.



## **ORDRE DU JOUR**

# 1. Prise des présences et vérification du quorum

Liste des membres présents et leur fonction

Rôle	Nom	Présent(e)	Absent (e)	Excusé (e)	
Membres parents	Etienne Chabot	Х			
	Geneviève Bastien	Х			
	Claudie Vigneault	Х			
	Mathieu Rinaldi	Х			
	Violaine Marcoux	Х			
Directrice	Marie-Eve Lamothe	Х			
Directrice adjointe	Mélanie Béland	Х			
Membres enseignants	Emanuelle Afonso-Huot	Х			
	Marie-Eve Prud'homme	Х			
	Véronique Matteau	Х			
	Julia Shantz	Х			
	Geneviève Gauthier	Х			
	Sophie Boisvert		Х		
Membres communauté	Claire Vallès		Х		
Membre du public					

- M. Etienne Chabot souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 18h15 après vérification du quorum.



- Les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.
- Aucun enregistrement de la séance n'a été effectué.

# 2. Questions du public

- Il n'y a eu aucune question du public

# 3. Adoption de l'ordre du jour

- L'ordre du jour a été envoyé à l'avance par courriel aux membres.

L'adoption de l'ordre du jour :

Proposée par : Mme Emmanuelle Afonso-Huot

Secondée par : M. Mathieu Rinaldi

Ordre du jour adopté à l'unanimité

# 4. Lecture et adoption du procès-verbal du 26 octobre

- Le procès-verbal a été envoyé à l'avance par courriel aux membres.
- Aucune modification ou ajout n'a été suggéré. Une correction faite.
- Le procès-verbal du 26 octobre 2022 est adopté sans autre modification

Proposé par : Mme Geneviève Bastien Secondé par : Mme Marie-Eve Prudhomme

Adopté à l'unanimité

# 5. Adoption ou suivi du budget annuel de l'établissement (budget révisé, allocations spécifiques, mesures décentralisées, etc.)

- La direction présente le bilan annuel 2021-2022 qui a été envoyé aux membres à l'avance.
- Bilan annuel de la direction au conseil d'établissement pour l'année financière 2021-2022 qui s'est terminée au 30 juin 2022. Le bilan est équilibré et présenté par section, par la direction. La page 1 du document représente le résumé des fonds.
- Le fonds 1 représente le budget de fonctionnement, le fonds 2 le budget relatif à l'équipement, l'informatique et l'ameublement et le fonds 4 inclut les frais relatifs au fonctionnement avec les élèves (les services aux élèves) tels que les services en psychologie, en orthophonie, en psychoéducation et en orthopédagogie entre autres. Le budget est revu en détails et les questions sont répondues et clarifiées par la direction. La direction souligne que l'école peut se prévaloir les services d'une enseignante mentor depuis l'année dernière et que ce service est fort apprécié de tous.



- Le fonds 8 inclut les fonds qui peuvent être reportés à la prochaine année. Le solde de 13 403\$ sera reportée à la prochaine année.
- Résolution de prendre acte du rapport budgétaire 2021-2022
- Proposée par M. Mathieu Rinaldi
- Secondée par Mme Emmanuelle Afonso-Huot
- Adoptée à l'unanimité
- Adoption du bilan annuel 2021-2022 : Résolution 14-12-22-01 (bilan 2021-2022)

#### **ECOLE ST-CLEMENT OUEST**

Année financière 2021 - 2022

Directions en place durant l'année : Nathalie Houle et Mélanie Béland Préparé par : Marie-Ève Lamothe

L'article 96,24 de la L.I.P prévoit que : Le directeur de l'école prépare le budget annuel de l'école, le soumet au conseil d'établissement pour adoption, en assure l'administration et en rend compte au conseil d'établissement.

Vous trouverez ci-joint le rapport analytique des surplus et déficits 2021 - 2022 de l'école en lien avec le rapport budgétaire émis par les ressources financières du Centre de services scolaire Marquerite-Bourgeoys.

		Dépenses			Revenus				Disponibilité	Pourcent	
Fonds		Budget initial	Budget ajusté	Réel	Solde	Budget initial	Budget ajusté	Réel	Solde		
1	Budget de fonctionnement	97 402	100 872	133 880	-33 008	61 978	61 978	110 194	48 216	15 207	15,0 %
2	Budget d'investissement	22 834	45 231	32 844	12 387	0	0	0	0	12 387	27,0 %
3	Service de garde et du dîner	762 162	880 716	886 457	-5 741	762 162	878 750	871 492	-7 258	-12 998	-1,0 %
4	Allocations particulières	439 868	485 827	518 071	-32 244	0	0	0	0	-32 244	-7,0 %
5	Salaires	450 756	464 998	450 620	14 378	0	0	0	0	14 378	3,0 %
6	Milieux défavorisés	0	0	175	-175	0	0	0	0	-175	0,0 %
	Résultat au 30 juin	1 773 022	1 977 644	2 022 047	-44 403	824 140	940 728	981 686	40 958	-3 445	-0,2 %
Fonds 8 - Mesures transférables		13 823	39 733	53 929	-14 196	0	0	27 599	27 599	13 403	34 %

Budget initial : Budget adopté avec résolution par le CE Budget ajusté : Budget final au 30 juin de l'année financière

Le résultat obtenu est de -0,2%, ce qui représente un budget équilibré pour l'année 2021-2022. La somme du fonds 8 sera transférée au budget 2022-2023.

#### Révision du budget 2022-2023

- La direction présente également le budget révisé 2022-2023 qui a été distribué à l'avance.
- Le fonds 4 est présenté en détails, tel que requis. La direction explique la présentation du document, les grandes mesures, la signification de chacune des colonnes et répond aux questions des membres du conseil.
- La direction présente chacune des mesures du budget. Il s'agit d'un point d'information, il n'y a pas de vote sur le budget de l'année en cours.
- Le déficit d'absentéisme est une mesure obligatoire du centre de services, qui vise à éponger une partie des congés de maladies des employés, entre autres. Un montant doit être



réservé par école (il a été pris dans de multiples mesures de dépenses et présenté en italique dans le tableau). Le total est d'environ 29 000\$ au fonds 4.

- Mesure 15022 qui concerne le bien-être inclut l'abonnement à la plateforme MOOZOOM pour les élèves du primaire (en complément à Vers le Pacifique, maintenu tel quel auprès des élèves du préscolaire) ainsi que la libération d'enseignants pour des projets spéciaux.
- La mesure 15024 (aide aux parents) permettra d'organiser des conférences pour les parents dans le cadre du projet *Aider son enfant*. L'abonnement est déjà payé. Les membres parents suggèrent de communiquer les conférences intéressantes dans l'Écho de l'ESCO.
- La mesure 15025 (Seuil minimal de services) inclut les services spécialisés. Le centre de services scolaire prévoit le remboursement de 20 heures pour les services de TES alors que les besoins réels de l'école sont de 90 heures. Un montant de 20 000\$ sera assumé par le SDG, 15 000\$ par la Fondation et le reste des salaires sera payé via des mesures dans le Fonds 4.
- La mesure 15029 (cours école vivante, animées et sécuritaires) incluera des projets pour la cour d'école et des heures de TES pour leur soutien durant les récréations
- La mesure 15051 (soutien aux élèves des communautés culturelles) incluera le soutien linguistique et les heures de TES nécessaires pour le projet tandis que la mesure 15052 vient en aide aux élèves non francophones et soutien à l'apprentissage du français.
- La mesure 15084 (sur l'usage pédagogique des technologies numériques) inclut le projet ESTIME et la libération d'enseignants pour la poursuite d'activités de formation.
- Une suggestion est faite par les membres parents de communiquer l'utilisation qui est faite dans chaque classe de la technologie : la durée d'exposition aux écrans quotidienne et hebdomadaire en classe, la description des activités, quelles applications sont utilisées et la description des activités de traitement de texte). La direction prend note de cette demande.

# 6. Programme provisoire Culture et citoyenneté québécoise (CCQ) - Consultation

- Il s'agit d'un programme d'éthique pour stimuler la réflexion et la pensée critique des enfants.
  - o La culture, pour amener les élèves à comprendre la culture québécoise, ses fondements, son évolution, ses ambassadeurs et ses œuvres phares;
  - o La citoyenneté québécoise, où les valeurs et principes fondamentaux de la vie civique seront explorés, tout comme des thèmes de notre temps tels que la liberté d'expression, la laïcité de l'État, l'égalité des genres, les représentations de la sexualité dans l'espace public, le racisme, la diversité sexuelle et de genre, l'utilisation des médias sociaux ainsi que le consentement sexuel;
  - o Le dialogue et la pensée critique, qui transcenderont le programme.
- Il sera déployé à partir de l'année prochaine.
- Comme le programme met moins l'accent sur la religion, la suggestion est faite d'ajouter un comité de parents, inclusif, avec plusieurs fêtes et religions ciblées à l'avance.



# 7. Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves

- A chaque année, une consultation obligatoire est faite auprès des enfants (dans les autres écoles elle est souvent faite en 6° année). À l'ESCO, les élèves de 4° année seront inclus. Plusieurs formats de consultation sont possibles : focus group, sondage. Il n'y a pas de règles définies et le conseil d'établissement doit déterminer les grandes lignes.
- Les 2 dernières années, la consultation avait inclus un représentant par classe de 4<sup>e</sup> année et les parents avaient organisé une séance de discussion pour aborder trois thématiques, incluant la sécurité (2021-2022).
- Il est proposé pour cette année de parler :
  - o 1) d'intimidation
  - o 2) sentiment d'appartenance à l'école
  - o 3) la place du français à l'école
  - o 4) Motivation scolaire et facteurs de motivation
  - o 5) exercice physique?
  - 6) quelques écoles demandent aux enfants des suggestions de dépenses à faire (pour la Fondation). Les élèves font généralement des suggestions très pratiques (comme par exemple une fontaine supplémentaire)
  - o La direction suggère de mettre moins l'accent sur l'intimidation cette année puisque ce sujet sera abordé dans d'autres projets.
  - o L'école doit choisir quels élèves seront ciblés pour le questionnaire en 4<sup>e</sup> année tandis que les parents seronnt en charge de préparer les questions et le processus. Mme Geneviève Bastien et Mme Violaine Marcoux se sont portées volontaires pour faire le focus group de la part des parents.

## 8. Sous-comités

- Les comités n'ont pas encore été démarrés, cette discussion est remise à une prochaine séance. Il est prévu de les démarrer au retour des fêtes.

# 9. Rapports et informations

## 9.1. Direction

- La direction explique que les différents chantiers dans l'école ne progressent pas de façon satisfaisante. Plusieurs chantiers sont en cours et avancent très lentement. Le Gymnase 1 est inutilisable et ceci a un très grand impact sur le fonctionnement de l'école, du service de garde et des activités parascolaires. Les travaux dans le gymnase 1 pour insonoriser et régler le problème de finition du plafond progressent très lentement et les mesures proposées sont peu efficaces.
- Plusieurs suggestions d'intervention par la direction ainsi que les parents sont évaluées. Tout d'abord, une lettre signée par tous les parents du conseil d'établissement sera envoyée. L'étape suivante, si la première intervention est infructueuse, pourrait être une pétition des parents. Une solution doit être mise en place rapidement avant la fin de l'année scolaire.
- La direction présente également le projet du Kiosque de limonade. Il s'agit d'une levée de



fonds pour le bénéfice de l'hôpital Ste-Justine qui a amassé presque 60 000\$ l'année dernière. Il s'agit d'un événement communautaire avec volet financement qui prend la forme d'une fête de quartier au mois de juin. Les élèves sont d'abord sollicités au mois d'avril avec des enveloppes de sollicitation et d'un info-parents avec une publicité avec la date. La seconde partie de la levée de fonds se déroule sur place, avec des ventes dans des kiosques au mois de juin. Les membres du CE supportent cette initiative. Les membres discutent d'une autre forme d'implication de la part de l'école.

- Il est proposé que l'ESCO participe au projet du kiosque de Limonade
- Proposition faite par Mme Claudie Vigneault
- Secondée par Mme Emmanuelle Afonso-Huot
- Adoptée à l'unanimité

# 9.2. Enseignants

• Les enseignants n'avaient pas de point à discuter

# 9.3. Service de garde

- La responsable du service de garde explique un des récents projets du service de garde : des cartes ont été préparées par les élèves du service de garde ont été remises au centre d'hébergement et personnes âgées seules. L'activité a été appréciée par tous.
- Un des membres parents demande s'il serait possible de procéder au paiement des activités pédagogiques par virement Interac. Pour l'instant, le paiement Interac n'est pas possible à cause des coûts qui seraient exorbitants.

Prolongation de 15 minutes accordée : votée à l'unanimité

# 9.4. Comité de parents du CSSMB

- Un suivi est fait sur le rapport sur le plomb dans l'eau des écoles.
- Un rappel aux parents du CE est fait pour compléter la formation obligatoire avant l'été.
- Intimidation
- Une réflexion est en cours sur l'intimidation et les besoins de communiquer avec les parents dans une situation d'intimidation.
- Lors de la rencontre récente du Comité de parents du CSSMB, le représentant de l'ESCO a posé la question suivante :
- Nous avons des enjeux importants de rétention d'eau dans la cour d'école de L'École Saint-Clément Ouest. La direction fait des représentations et des demandes en bonne et due forme auprès du CSSMB qui, malgré un dossier complet et étoffé, n'a pas accepté la demande de la direction de régler le problème de rétention d'eau au sol et ce, à notre compréhension, sans détail ni raison. De plus, la directive du CSSMB semble être que tous les projets de cour d'école doivent passer par un projet chapeauté par les ressources matérielles du CSSMB et que nous n'avons aucune autonomie pour adresser l'enjeu, de par les fonds de la Fondation St-Clément ou tout autre moyen. Nous, comme parents, nous sentons pris en otage entre l'immobilité depuis des années du CSSMB de prendre action et de la bureaucratie administrative du centre de service. Nous nous désolons de ne pouvoir adresser cet enjeu dans cour d'école qui limite aux élèves la possibilité d'entreprendre des activités physiques. Cet enjeu est d'autant plus urgent considérant les récentes études sur la condition physique des jeunes en déclin.



Pourriez-vous svp nous guider afin qu'on puisse adresser et régler cet enjeu rapidement pour permettre à nos élèves de retrouver une cour d'école adéquate pour y tenir des activités physiques en tout temps.

Nous vous remercions d'avance pour toute démarche proposée et tout conseil que vous seriez en mesure de nous fournir.

### 9.5. Fondation Saint-Clément

- Le point de discussion sera remis au mois de janvier.

## 9.6. OPP

- Le point de discussion sera remis au mois de janvier.

#### 9.7. Suivi sous-comité

- Le point de discussion est remis à une rencontre ultérieure.

# 10. Suivis au procès-verbal

- Retour sur le message de la sécurité publique
- La lettre reçue sera traitée par le sous-comité
- La question des photos scolaires sera discutée à la prochaine rencontre.

# 11. Correspondance reçue

- Quelques correspondances ont été reçues au sujet de l'aménagement de la cour et ont été discutées par les membres du conseil.
- Un parent a également noté que les enfants du 2<sup>e</sup> cycle du primaire semblent attendre plus longtemps « en ligne » avant d'entrer à l'école au lieu de jouer dans la cour. Un suivi sera fait.

## 12. Questions diverses

Aucune question n'a été soulevée. Les photos scolaires seront discutées à la prochaine rencontre

#### 13. Levée de la séance

Heure de levée : 20h46

La levée de la séance est proposée par Mme Emmanuelle Afonso-Huot et secondée par Mme Véronique Matteau.

Prochaine rencontre : le mercredi 25 janvier 2022 à 18h15.